

NOUVEAU SUR RÉSERVATION

LES COLLECTES DE BRANCHES MAINTENANT SUR RÉSERVATION

Afin d'améliorer les impacts environnementaux des collectes de branches, celles-ci se feront maintenant sur réservation. Les branches seront ramassées à la rue - **UNIQUEMENT** - chez les citoyens qui auront effectué une réservation en ligne, le jeudi avant la date du début de la collecte.

Secteur Sud: collecte à compter du 9 mai
Date limite de réservation: 5 mai

Secteur Nord: collecte à compter du 23 mai
Date limite de réservation: 19 mai

RAPPEL IMPORTANT

- Les branches doivent être déposées sur votre propriété, en bordure de la rue, au plus tard à 7 h la journée correspondant au début d'une collecte;
- Déposer vos branches (d'un diamètre de maximum 20 cm) devant votre propriété, l'extrémité taillée orientée vers la rue;
- Les collectes de branches effectuées par la Ville sont destinées uniquement à des travaux d'élagage mineurs (4 pi x 8 pi x 4 pi).

Pour connaître tous les détails et pour réserver, visitez le beloeil.ca/branches.

NOUVELLE PLATEFORME DE PARTICIPATION JE PARTICIPE

La plateforme de consultation jeparticipe.beloeil.ca se veut un portail virtuel visant à faciliter les échanges avec les citoyens et leur participation à la vie municipale. Les citoyens y seront amenés à s'informer et participer à l'élaboration de projets municipaux et faire connaître leur opinion. La plateforme peut être utilisée dans différents contextes, par exemple pour un simple sondage éclair sur leur appréciation, jusqu'à une consultation en plusieurs étapes sur un projet d'urbanisme.

Les citoyens sont invités à se créer dès maintenant un compte utilisateur sur jeparticipe.beloeil.ca afin de participer aux consultations en ligne menées par la Ville.

Les citoyens ayant participé à un projet de consultation en ligne seront automatiquement inscrits à un concours pour gagner un des deux iPad, dont le tirage aura lieu le 15 décembre prochain.

Je **PARTICIPE**
MES idées, MON opinion, pour MA Ville.

L'ÉVÉNEMENT TERRE 2022: 28 MAI DE 9 H À 13 H

DONS D'ARBRES, DISTRIBUTIONS DE MARGUERITES, KIOSQUES ET ATELIERS!

Tous les citoyens sont invités à participer à l'Événement Terre qui se tiendra le 28 mai prochain au garage municipal (1000, rue Dupré), de 9 h à 13 h.

Sur place: échange de plantes vivaces et de semis, distribution d'arbres et arbustes gratuits pour les résidents de Beloeil, don de marguerites gratuites (l'emblème floral de la Ville), kiosque de conseils pour vos aménagements paysagers résidentiels, kiosque sur l'apiculture urbaine et atelier de création de bacs à fleurs et de potager urbain.



Marguerite
Emblème floral de Beloeil

Participez en grand nombre!

Pour plus d'information: beloeil.ca/evnement-terre

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT À VOTRE TABLE DE QUARTIER!

Les tables de quartier ont pour objectif d'inciter les citoyens à s'exprimer afin de permettre aux élus de mieux les entendre et de broser un portrait plus clair de la situation dans le quartier.

Un total de 8 rencontres citoyennes auront lieu dans les différents districts d'ici la fin de l'année.

Pour plus de détails et pour vous inscrire, rendez-vous dans la section Tables de quartier de la plateforme jeparticipe.beloeil.ca.



ENSEMBLE VERS LES FLEURONS!

La Ville de Beloeil renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec. En 2019, quatre fleurons lui ont été décernés. Aujourd'hui, la Ville fait un appel à ses citoyens pour créer un mouvement en faveur de l'embellissement de notre milieu de vie à tous.

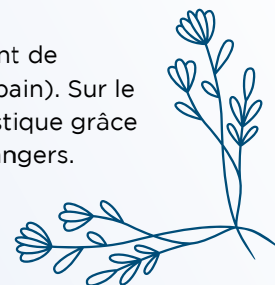
Posez un geste pour l'environnement et participez aux fleurons.

- Aménagez votre cour et embellissez du même coup toute la communauté!
- Participez à nos activités telles que l'Événement Terre, les conférences horticoles ou encore Kaput! le festival des artistes récupérateurs.
- Bénéficiez des subventions offertes par la Ville et procurez-vous des barils d'eau de pluie, des composteurs ou un nouvel arbre.

Nés en 2006, Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole des fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 fleurons), est valable pour trois ans et peut être affichée dans les entrées municipales.

Ce programme a des retombées sur les plans social (santé, bien-être, fierté), économique (développement de l'industrie horticole et attractivité du territoire pour entrepreneurs) et environnemental (verdissement urbain). Sur le plan touristique, les retombées touchent l'amélioration du paysage et la hausse de la fréquentation touristique grâce au label des Fleurons, dont la valeur est reconnue et appréciée des visiteurs québécois, canadiens et étrangers.

Faisons un clin d'œil à notre devise: «Par ta beauté, forge demain»!



FORÊT NOURRICIÈRE: FORMATION ET ATELIER

DÉMARRAGE PRINTANIER DE LA FORÊT NOURRICIÈRE

Inscrivez-vous à la formation virtuelle afin d'apprendre comment fonctionne le démarrage printanier de la forêt nourricière. Après avoir assisté à la formation, l'entretien de végétaux comestibles n'aura jamais été aussi simple.

- Formateur: Wen Rolland
- Date: 11 mai de 19 h à 20 h 30
- Lieu: lien zoom à recevoir après l'inscription

Les places sont limitées: réservez au beloeil.ca/formation-foret-nourriciere

MAÎTRISER LA FORÊT NOURRICIÈRE

Participez à l'atelier afin de maîtriser la forêt nourricière. Un spécialiste sera sur place afin de faire le tour de la forêt pour vous expliquer comment entretenir les plantes, comment récolter les fruits, etc.

- Spécialiste: Wen Rolland
- Date: 18 mai de 12 h à 19 h
- Lieu: à la forêt nourricière (angle des rues Duvernay et Lechasseur)

Les places sont limitées: réservez au beloeil.ca/atelier-foret-nourriciere



DÉBUT DES VENTES-DÉBARRAS

En 2022, les ventes-débarras à Beloeil seront permises les :

4 ET 5 JUIN | 2 ET 3 JUILLET | 6 ET 7 AOÛT
3 ET 4 SEPTEMBRE | 1^{ER} ET 2 OCTOBRE

Aucun permis n'est requis pour les ventes-débarras, mais celles-ci ne sont autorisées qu'aux dates identifiées ci-haut.

PARTAGEZ VOTRE VENTE-DÉBARRAS SUR LE SITE WEB DE LA VILLE!

Les citoyens peuvent communiquer au 450 467-2835, poste 0 ou encore, par courriel à info@beloeil.ca afin de publier leurs adresses ainsi qu'une courte description des objets qu'ils auront à vendre avant le vendredi midi précédent la vente-débarras. Profitez de cette visibilité gratuite!

Pssst! S'il vous reste des objets dont vous voulez vous départir à la fin de votre journée, pensez à redonner une seconde vie à vos articles en les distribuant à des organismes de la région!



SAVIEZ-VOUS QUE ...

Saviez-vous que tondre votre pelouse trop tôt au mois de mai peut accélérer la mortalité des abeilles? Votre comité embellissement souhaite vous rappeler de ne pas tondre votre pelouse trop tôt puisque les pissenlits sont, à cette période de l'année, la première source de nourriture pour les abeilles. Un petit geste qui peut faire une grande différence!



L'EAU POTABLE :

UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE!

L'arrosage des terrains est **permis du 1^{er} mai au 30 septembre** de chaque année, selon des horaires prédéterminés, et selon le type d'arrosage. Merci de respecter le règlement pour qu'ensemble, nous évitions une diminution trop importante du niveau d'eau lors des périodes de chaleur et de sécheresse.

SYSTÈME D'ARROSAGE	ADRESSE	
	PAIRE	IMPAIRE
Système d'arrosage fixe (gicleurs)	MARDI JEUDI entre 2 h et 4 h	MERCREDI VENDREDI entre 2 h et 4 h
Système d'arrosage amovible (ex. arroseur oscillant ou tuyaux poreux)	MARDI JEUDI entre 20 h et 22 h	MERCREDI VENDREDI entre 20 h et 22 h
Nouvelle pelouse ou nouvelle plantation Pendant 15 jours consécutifs. Permis obligatoire: 450 467-2835, poste 2894		
Remplissage de piscine Permis en tout temps sauf en cas d'avis d'interdiction d'arrosage émis par la Ville ou la Régie Intermunicipale de l'eau.		

RECYCLAGE DU VERRE :

SERVICE POINT DE VERRE AU MAIL MONTENACH

Saviez-vous que nous avons sur le territoire de la Ville un conteneur pour recueillir le verre transparent et coloré?

Le conteneur est situé dans le stationnement du Mail Montenach (600, boul. Sir-Wilfrid-Laurier) près des rues Duvernay et Lechasseur.

Les citoyens peuvent déposer leurs bouteilles et pots de verre.

Pour une collecte efficace, assurez-vous de suivre ces consignes :

- les contenants doivent être rincés;
- les bouchons et les couvercles doivent être retirés;
- le verre doit être déposé dans la bonne section (verre coloré ou verre transparent);
- toutes les matières doivent être déposées à l'intérieur du conteneur.

Veillez prendre note que la céramique, la vaisselle, le pyrex, les miroirs, les vases, les vitres et les ampoules ne sont pas acceptés puisqu'ils contaminent la totalité du conteneur.

Pour plus de détails: mrcvr.ca/point-de-verre



FEUX EXTÉRIEURS PERMIS, MAIS À CERTAINES CONDITIONS!

Durant l'été, il est permis d'utiliser un foyer extérieur sous certaines conditions.

Voici les conditions à respecter :

- le feu doit servir uniquement dans le cadre de la cuisson d'aliments;
- le foyer doit comporter un capuchon, être muni d'un grillage à la sortie de la buse de l'appareil;
- le feu doit être positionné à une distance de six mètres de toute matière combustible comme des haies, clôtures, patio, etc. ou d'un bâtiment.

Important: il est interdit d'allumer et d'entretenir un feu avec des résidus et/ou des déchets de construction.

RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Pour réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le gouvernement du Québec a annoncé une révision du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Tous les propriétaires devront se conformer à la réglementation provinciale relative à la sécurité des piscines, peu importe leur date d'installation.

Les piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 qui bénéficiaient de droits acquis devront maintenant se conformer au règlement. Les propriétaires auront jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour se conformer au règlement puisque le droit acquis disparaîtra complètement après cette date et des constats pourront être émis par la Ville.

Voici certaines règles qui devront être respectées à la suite de l'adoption du règlement :

- la piscine doit être clôturée spécifiquement, même si la cour l'est déjà;
- les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- les piscines dotées d'un plongoir devront avoir un bassin d'eau d'une quantité minimale pour prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour plus de détails: beloeil.ca/piscine-spa

Veillez prendre note qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine. Pour faire une demande de permis: beloeil.ca/permis-en-ligne.



L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

OUVERT 4 JOURS PAR SEMAINE POUR LA SAISON ESTIVALE!

Bonne nouvelle! Pour la saison estivale, l'écocentre régional est ouvert 4 jours par semaine du jeudi au dimanche, depuis le 1^{er} avril.

L'écocentre régional est situé au 60, rue Fisher, dans le secteur industriel de Mont-Saint-Hilaire. Une preuve de résidence est requise.

Heures d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 :
Jeudi et vendredi: 10 h à 18 h | Samedi et dimanche: 9 h à 16 h

À noter que l'écocentre de Beloeil a cessé toutes ses activités depuis le 12 décembre dernier.

Pour connaître le nombre de voyages permis et les tarifs, consultez le mrcvr.ca/ecocentre.

ÉCO
CENTRE
DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

NOUVELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LES RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE

La Ville de Beloeil a adopté une Politique de prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle qui a pour objectif d'établir des balises et de préciser l'engagement de la Ville à prévenir les manifestations de violence provenant de la clientèle, et à soutenir le personnel touché.

Ainsi, l'adoption de cette politique vise à reconnaître que les membres de son personnel ne sont pas à l'abri de situations pouvant comporter certaines manifestations d'incivilité, de paroles ou de gestes violents. En conséquence, la Ville considère que la violence, quelle que soit sa forme, est inacceptable et que toute manifestation de violence à l'égard du personnel ne peut être tolérée.

Pour plus d'information : beloeil.ca/respect

À la Ville
de Beloeil
le respect
nous aide à mieux vous servir!



PROFITEZ DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS!

La Ville de Beloeil propose à ses citoyens plusieurs programmes de subventions afin d'appuyer leurs initiatives environnementales :

- Couches lavables et accessoires: obtenez jusqu'à 200 \$ de subvention lors de l'achat de couches lavables et accessoires.
- Barils de pluie: obtenez une subvention de 30 \$ pour l'achat de l'équipement de votre choix.
- Composteurs domestiques: obtenez une subvention de 30 \$ pour l'achat de l'équipement de votre choix.
- Plantation d'un nouvel arbre: obtenez jusqu'à 75 \$ de subvention lors de l'achat d'un nouvel arbre.
- Radon: obtenez jusqu'à 30 \$ de subvention pour l'achat d'un dosimètre.
- Produits d'hygiène féminine réutilisables: obtenez jusqu'à 75 \$ de subvention lors de l'achat de produits d'hygiène féminine.

Pour plus de détails, consultez le beloeil.ca/subventions.



VOS ARBRES, ARBUSTES OU HAIES DE CÈDRES EMPIÈTENT SUR LES TROTTOIRS?

Pensez aux piétons, aux poussettes et à vos concitoyens à mobilité réduite qui ont besoin d'espace pour circuler aisément et en toute sécurité sur les trottoirs de la Ville! Cette responsabilité incombe à chaque propriétaire. Merci de votre collaboration!



FEUILLES ET CHAUME NOUVELLE MESURE CONCERNANT LES SACS

La collecte de feuilles et chaume, destinée à récupérer les feuilles mortes, le chaume, les aiguilles de résineux, les brindilles et les petites retailles de haies, a lieu à 12 reprises durant l'année. Pour cette collecte, l'utilisation de sacs de papier est fortement encouragée. Toutefois, les sacs biodégradables de plastique transparent ou orange sont acceptés.

Les sacs de plastique vert ou noir ne sont plus acceptés depuis le 1^{er} janvier 2022 et ne seront donc pas ramassés.

NOUVELLE SUBVENTION: UN NOUVEL ENFANT, UN ARBRE

Le programme Un nouvel enfant, un arbre vise à encourager les citoyens à planter un arbre qui, au fil du temps, grandira aux côtés de l'enfant. En plantant cet arbre, les nouveaux parents contribueront à un environnement plus pur pour les générations futures. Le programme accordé par la Ville au propriétaire d'un immeuble comprend un arbre parmi cinq choix d'essences d'arbres: un Érable rouge, un Févier Sunburst, un Pommelier, un Chêne des marais et un Lilas japonais. L'arbre sera livré à la résidence du demandeur, accompagné d'un tuteur et de paillis pour la plantation, une valeur totale estimée à 100 \$. L'enfant doit avoir moins de 12 mois au moment de la demande.

Consultez la page beloeil.ca/nouvel-enfant pour plus de détails ou pour faire une demande d'arbre.

